

C'tu ça de l'abus?

La violence dans les relations amoureuses

Le contrôle par les médias électronique

L'agression sexuelle

Le «sexting»

La sextorsion

L'homophobie et la transphobie


© Banville Côté, Christine (2017). **C'tu ça de l'abus?**

Programme d'intervention sexologique réalisé en collaboration avec la Direction de santé publique du Bas-Saint-Laurent



CHRISTINE BANVILLE CÔTÉ, M.A.
• SEXOLOGUE & PSYCHOTHÉRAPEUTE •

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 

L'agression sexuelle

RELATIONS SEXUELLES SAINES

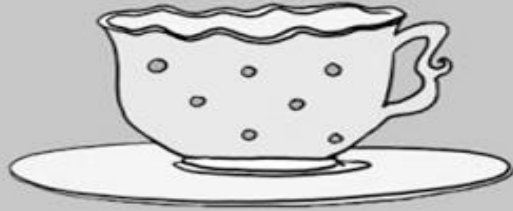


- ♥ Respect de l'autre et réciprocité.
- ♥ Ne se limite pas uniquement à l'acte de la pénétration, ni à l'atteinte absolue d'un orgasme.
- ♥ Baisers, touchers, exploration du corps de l'autre, relation orale, masturbation réciproque, etc.
- ♥ Échange de caresses entre partenaires cherchant à se procurer une excitation et un plaisir sexuel.
- ♥ Être sujet sexuel plutôt qu'objet sexuel (une intimité relationnelle doit être présente).
- ♥ Ce qui importe, c'est de connaître la signification donnée à la relation sexuelle, d'en faire part au partenaire et d'échanger sur ce que chacun aime et n'aime pas.
- ♥ Définition de la relation sexuelle satisfaisante peut varier d'une personne à l'autre. Une relation sexuelle satisfaisante est présente lorsque tous les éléments importants pour chacun des partenaires s'y retrouvent. Chacun a sa recette et ses ingrédients!

AGRESSION SEXUELLE



- **Geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique**, commis par un individu contre la volonté de l'autre personne (sans consentement ou consentement vicié par manipulation affective ou par du chantage).
- Soumettre une autre personne à ses propres désirs par un **abus de pouvoir**, par l'utilisation de la **force** ou de la **contrainte**, ou sous la **menace** implicite ou explicite.
- **Atteinte aux droits fondamentaux**; à l'intégrité physique, psychologique et à la sécurité de la personne.
- Actes **indépendants de l'âge**, du **sexe**, de la **culture**, de la religion et de l'**orientation sexuelle** de la personne victime ou de l'agresseur sexuel.
- Actes **indépendants du type de geste** à caractère sexuel et du **lieu** ou du **milieu de vie** dans lequel il a été fait.
- Actes **indépendants de la nature du lien** existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel.
- Synonyme à **abus sexuel** et **englobe les infractions sexuelles** (contacts sexuels non consentants, inceste, prostitution juvénile, pornographie juvénile, appels obscènes, exhibitionnisme, voyeurisme et frotteurisme).
- Acte **criminel**.



Notion de consentement

- ✓ Accepter, donner son accord de façon volontaire et libre par des paroles ou des gestes à participer à une activité sexuelle.
- ✓ Libre et éclairé (exempt de pression et être en état de le donner).
- ✓ Le meilleur juge pour savoir si tu as vraiment envie d'avoir un contact sexuel avec quelqu'un, c'est toi-même. Respecte ta voix intérieure et tes valeurs personnelles.
- ✓ Consentir à une pratique sexuelle n'est pas consentir à l'ensemble de l'activité sexuelle ni à l'environnement dans lequel il a lieu. Il faut réitérer le consentement à chaque nouvelle pratique et aux nouveaux contextes.
- ✓ Consentir à un rapport sexuel n'est pas consentir à chaque fois que le ou la partenaire en a envie.
- ✓ Consentir à une pratique sexuelle n'est pas consentir jusqu'à la fin. Le consentement peut être renversé en tout temps, il est possible de changer d'idée.

UN CONSENTEMENT
ÇA SE DEMANDE . ÇA SE RESPECTE

Notion de non-consentement

- Ø Avoir moins de 16 ans, sauf exception*.
- Ø Démontrer son refus par une parole, un geste ou une attitude.
- Ø Être paralysée par la peur.
- Ø Craindre de réagir ou de parler.
- Ø Ne pas avoir d'autres choix que de faire ce que l'autre exige.
- Ø Être contraint par la force physique ou psychologique (chantage, menace, intimidation, manipulation, violence, fraude, etc.).
- Ø Être sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.
- Ø Présenter une incapacité physique ou intellectuelle.
- Ø Être sous l'influence de l'autorité ou de dépendance.
- Ø Dormir.
- Ø Silence.

Exceptions

- ! S'il existe une forme d'exploitation (prostitution, pornographie ainsi que relations de confiance, d'autorité ou de dépendance), l'âge de consentement à des activités sexuelles est de 18 ans.
- ! Les jeunes de 14 et 15 ans peuvent consentir à des relations sexuelles avec une personne étant moins de cinq ans leur aîné.
- ! Les jeunes de 12 ou 13 ans peuvent avoir des relations sexuelles consensuelles avec un pair étant moins de deux ans leur aîné.

Toutes **activités sexuelles** entreprises **sans consentement valable** constituent une **agression sexuelle**, quel que soit l'âge de la personne en cause.



THÉ ET CONSENTEMENT

<https://www.youtube.com/watch?v=IRAogxczT3E>

Wai / Jay



MISES EN SITUATION



Une de tes amies arrive à un « party » avec un chandail que tu trouves pas mal décolleté. Pendant la soirée, tu t'aperçois qu'un gars lui fait des commentaires sur ses seins. Il lui propose même d'enlever son chandail pour qu'il puisse mieux « admirer la vue ». Ton amie est vraiment blessée.

Qu'est-ce que tu fais?

- a) Tu réconfortes ton amie pour lui montrer ta solidarité.
- b) Tu penses que le gars va trop loin. Tu le ridiculises devant tout le monde en rabaissant son apparence à lui.
- c) Rien. C'est ça qui arrive aux filles qui s'habillent à moitié!
- d) Tu expliques clairement au gars que ses commentaires sont vraiment déplacés et que personne ne le trouve intéressant.



MISES EN SITUATION



Hier soir, c'était la soirée des premières expériences pour Mélanie. De la bière... encore de la bière... Quand elle s'est réveillée ce matin, elle ne se souvenait pas de sa soirée, mais les bleus sur son corps l'ont inquiétée. Le médecin confirme ses inquiétudes : elle a été violée. Elle pense que tout est de sa faute, parce qu'elle a trop consommé durant la soirée.

Qu'est-ce que tu fais?

- a) Ce n'était pas vraiment un viol, tu ne t'es rendu compte de rien.
- b) Même si tu as bu et que tu étais inconsciente, tu ne voulais pas que ça arrive. Ne garde pas ça pour toi!
- c) Peut-être que si tu avais moins bu, ça ne serait pas arrivé...
- d) Parle avec un adulte en qui tu as confiance, ça va te faire du bien.



MISES EN SITUATION



Ton amie Cat reçoit des appels obscènes depuis quelques jours. La personne lui fait des commentaires sur son corps et lui dit qu'elle aimerait faire l'amour avec elle. Cat a reconnu cette personne : c'est un gars qui est dans la même classe qu'elle. Lorsqu'elle lui demande de cesser ses appels, il la menace de répandre des rumeurs à son sujet. Cat se demande si elle devrait porter plainte.

Qu'en penses-tu?

- a) Elle doit porter plainte. Les agressions sexuelles verbales, ça existe et ça dérange!
- b) À sa place, je ne porterais pas plainte. J'aurais honte si mes ami(e)s savaient que j'ai reçu des appels obscènes.
- c) Pas question de porter plainte ! Et s'il essayait de se venger?
- d) Ça ne donnerait rien de porter plainte. Il ne l'a pas touchée, donc ce n'est pas une agression.



MISES EN SITUATION



Ton petit frère te confie qu'un de ses entraîneurs de soccer lui a fait des attouchements sexuels.

Qu'est-ce que tu fais?

- a) Tu penses qu'il faut empêcher l'entraîneur de recommencer. Tu décides d'en parler immédiatement avec un adulte qui pourra réagir.
- b) Tu lui fais promettre de te le dire si ça se reproduit.
- c) Tu suggères à ton petit frère d'abandonner le soccer, comme ça il ne sera plus obligé de voir son entraîneur.
- d) Tu ne t'en mêles pas et tu ne dis rien à personne parce que tu as peur d'être accusé(e) de mentir.



MISES EN SITUATION



Depuis quelque temps, tu trouves que ton meilleur ami a l'air déprimé. Un soir, il te confie qu'il a de gros problèmes avec son père. Depuis plusieurs années, celui-ci lui fait des attouchements sexuels. Dernièrement, il l'a obligé, par la force et des menaces, à avoir une relation sexuelle complète (avec pénétration) avec lui. Ton ami a longtemps gardé ce secret pour lui parce qu'il avait honte d'en parler.

Comment réagis-tu à cette nouvelle?

- a) Tu lui dis comment tu te sens. Vous évaluez ensemble les différentes solutions qui s'offrent à lui.
- b) Tu le réconfortes et lui dis que tu es disponible s'il a besoin de parler à quelqu'un.
- c) Tu l'évites durant quelque temps. Tu as besoin de « digérer » cette nouvelle avant de pouvoir lui parler de nouveau.
- d) Tu avertis un de tes professeurs.

PISTES DE SOLUTIONS

Témoign d'agression sexuelle

- En parler à une personne de confiance et en mesure d'aider la victime.
- Accompagner la victime dans ses choix et son processus de dénonciation.
- Écouter sans juger.
- Encourager la victime à consulter un médecin.
- Se rappeler que la seule personne responsable est l'agresseur.



Auteur potentiel ou auteur d'agression sexuelle

- ✓ En parler à une personne de confiance et en mesure de t'aider.
- ✓ Consulter un sexologue, un psychologue, un intervenant de l'école ou toute personne adulte qui sera en mesure de t'orienter vers la bonne ressource.
- ✓ Agir avant qu'il ne soit trop tard ou avant que la situation empire.
- ✓ Se rappeler que la seule personne responsable est soi-même.

Victime d'agression sexuelle

- En parler à une personne de confiance et en mesure de t'aider.
- Le choix t'appartient, mais rappelle-toi que dénoncer est toujours la bonne chose à faire.
- Se rendre directement à l'hôpital et consulter un médecin.
- Se rappeler que la seule personne responsable est l'agresseur.

- **S'il y a urgence, appeler le 911, le centre de prévention du suicide (1-866-277-3553) ou encore Info-Santé (811).**
- **Appeler la ligne-ressource sans frais pour les victimes d'agression sexuelle (1-888-933-9007) partout au Québec 24h/7jrs.**